

Genève, le 27 décembre 2001

<p align="center"><b>Commission d'information sur l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol</b></p>
--

### **Rapport d'activités 2001**

Conformément aux 4 et 7 du Règlement d'organisation de la Commission, le Président de celle-ci présente chaque année un rapport sur les activités de l'année écoulée. Le présent document donne suite à cette exigence.

Créée au printemps 2001, dans le contexte des accords entre la bci et le canton du Jura visant à l'assainissement rapide, complet et conforme aux exigences de sécurité et de protection de l'environnement de la Décharge industrielle de Bonfol, la Commission d'information est une institution d'un type nouveau. Indépendante des parties, elles les réunit cependant toutes dans le but de soutenir la réalisation de l'assainissement et des objectifs des accords dans la transparence.

Elle illustre l'exigence et les possibilités d'un dialogue entre représentants suisses et français, de tous niveaux: élus, administratifs, et représentants non gouvernementaux.

Elle a tenu 5 séances, d'une journée, durant l'exercice, soit les 27 avril, 18 juin, 30 juillet, 15 octobre et 10 décembre. Chaque séance a été suivie d'un point de presse, permettant aux populations concernées de suivre l'évolution des travaux et du dossier. Ces points de presse ont toujours été bien suivis et répercutés.

#### **Organisation**

La Commission a pris les mesures d'organisation suivantes:

- Nomination, sur proposition commune de la bci et du canton, de son Président.
- Discussion et adoption:
  - a) de son règlement
  - b) de son budget 2001, soumis statutairement à l'approbation de la bci.
- Admission, en fonction de son règlement, de nouveaux partenaires. 3 nouveaux partenaires, tous français, se sont ainsi ajoutés en cours d'exercice: Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Haut-Rhin (1 membre); Direction régionale de l'environnement, Franche-Comté (1 membre); Département du Haut-Rhin (2 membres); portant la composition de la Commission à 18 partenaires et 25 membres.
- Constitution de son Bureau; ce dernier s'est réuni à deux reprises, le 16 juillet et le 23 novembre 2001.

Son règlement l'autorise à s'entourer d'avis d'experts. Cette possibilité a été utilisée à deux reprises:

- Mandat donné en date du 19 septembre au *Bureau d'aide à la décision*, MM Pictet & Bollinger, à Lausanne, en vue d'éclairer la logique de la comparaison des variantes. Le rapport final est parvenu courant novembre à la Commission et a fait l'objet d'un premier examen lors de la séance du 10 décembre; les enseignements de cette étude seront repris ultérieurement.

- Mandat donné le 20 décembre au bureau *RBW Ingénieurs-conseils*, M. J.-L. Walther, à Porrentruy, en vue d'examiner le système de surveillance des eaux mis en place et son harmonisation transfrontière.

Une demande de mandat d'étude portant sur la sécurité a été renvoyée pour examen et proposition en 2002 au Bureau.

Par ailleurs, la Commission a décidé, en date du 10 décembre, de s'entourer d'une expertise permanente à travers des mandats d'accompagnement à définir, et qui seraient accordés à un panel de trois experts externes.

Enfin, elle a exprimé le souhait que toute prise de position d'un partenaire soit communiquée aux autres partenaires.

## **Interventions**

La Commission a lors de chacune de ses séances émis au fil des débats des avis protocolés dans les procès-verbaux; elle a de plus pris les positions formelles suivantes:

a) Création, sur la base d'un concept d'information, d'un site Internet présentant notamment les règles de fonctionnement, la composition, les procès-verbaux approuvés, et une possibilité de poser des questions. Ce site a été ouvert courant octobre et a été visité au 31 décembre par ... personnes. Une fiche format carte postale largement diffusée fera connaître ce site au début 2002.

b) Sur invitation du canton, la Commission a débattu des variantes d'assainissement, sur la base du projet d'évaluation, par le Comité stratégique du canton, de l'Etude de variantes présentée par la bci. Son avis, circonstancié, a été communiqué par courrier en date du 3 août au ministre M. P. Kohler; la Commission a eu la satisfaction de pouvoir constater qu'elle a été largement suivie.

c) Débattant des questions liées à la pollution des eaux due à la Décharge, la Commission a exprimé le souhait d'une information régulière, en l'occurrence trimestrielle, et en direct, et d'une coordination accrue entre les autorités de surveillance des deux pays.

## **Bilan**

De manière continue, la bci et le canton ont tenu au courant la Commission, par voie écrite et électronique, de l'évolution de leurs démarches, en particulier des informations recueillies quant à la pollution des eaux souterraines et quant à la décision de suspendre la variante de vitrification in situ.

La Commission peut s'estimer satisfaite de ce premier exercice. Ses débats ont été parfois vifs, toujours engagés et constructifs, et elle fait aujourd'hui pleinement partie du dispositif mis en place pour assurer le respect des accords passés entre la bci, détenteur de la décharge, et le canton, autorité de surveillance de son assainissement, sans oublier la commune, propriétaire des lieux. Après neuf mois de fonctionnement, on peut dire que la Commission joue son rôle statutaire de plateforme d'échange et d'interface entre des acteurs qui certes ont de nombreuses autres occasions de se rencontrer, mais pas de façon si globale. Elle a également suscité un rapprochement entre les autorités françaises des deux régions concernées et les autorités suisses, chargées de la surveillance de l'environnement.

Elle poursuivra sa mission en visant à consolider, à travers la transparence et les échanges créés, des relations de confiance durables, parce que solidement fondées. Ce faisant, il se peut que son activité fasse école pour d'autres projets de ce type.

Quant aux comptes 2001 de la commission, ils sont très simples: quelque FS 5'000.- correspondent aux frais de fonctionnement pour les 5 séances (repas et indemnités dues), et FS 35'000.- aux expertises sollicitées durant l'exercice. Il faut ajouter à cela une contrevaletur de quelque FS 20'000.- représentée par l'appui en termes d'infrastructure (secrétariat), fournie par le canton et refacturée par celui-ci à la bci.

Je tiens ici à remercier tous ses membres de leur engagement dans cette période de lancement, les responsables cantonaux et de la bci, et tout particulièrement Mme Cuvillier, secrétaire de la Commission, sans laquelle nos activités ne pourraient avoir lieu.

**René LONGET**  
**Président**